

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF OCTOBRE (09/10/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 5

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS : 2

M. Pierre PUCHOUAU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), **Conseillers Municipaux**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE

04 – 09 octobre 2023

4. Délibération portant institution d'une commission extra-municipale des sports et approbation de son règlement intérieur

Rapporteur : Monsieur LERMINEZ

Vu l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la création d'une commission extra-municipale permet d'associer les citoyens et les partenaires à la vie de la communale,

Considérant qu'une telle création offre aussi l'opportunité de s'informer sur les projets et affaires en cours et permet d'engager un dialogue avec les élus,

Considérant la volonté de créer une commission extra-municipale des sports afin d'émettre des avis sur des questions ou des dossiers qui lui seront soumis par la municipalité dans le domaine du sport,

Considérant que la commission représentera un outil de travail mais aucune décision ne sera prise lors des réunions de ladite commission,

Considérant que la commission se réunira chaque fois que cela sera nécessaire et au minimum une fois par semestre,

Considérant que la commission accueillera au maximum 50 participants et est composée comme suit : 4 conseillers municipaux du groupe majoritaire, un conseiller municipal du groupe minoritaire, les représentants des associations de Moissac, des intervenants extérieurs peuvent être invités à titre d'expert sur proposition du Président de la commission, et les agents municipaux peuvent être sollicités.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal la création, la composition et les modalités de fonctionnement de la commission extra-municipale des sports,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

ARTICLE 1 : de procéder au vote à main levée pour la désignation des membres élus.

Adopté à l'unanimité,

ARTICLE 2 : d'approuver la création d'une commission extra-municipale des sports,

Adopté à 25 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO et VELA).

ARTICLE 3 : Après appel à candidatures, il est procédé au vote des conseillers municipaux issus du groupe majoritaire.

Se portent candidats :

- Philippe LERMINEZ
- Luc PORTES
- Jérôme POUGNAND
- Soufiane ACHCHTOUI

Ont obtenu :

- | | |
|-------------------------|---------|
| - M. LERMINEZ Philippe | 25 VOIX |
| - M. Luc PORTES | 25 VOIX |
| - M. Jérôme POUGNAND | 25 VOIX |
| - M. Soufiane ACHCHTOUI | 25 VOIX |

6 abstentions de vote : Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA.

Après appel à candidatures, il est procédé au vote du conseiller municipal issu du groupe minoritaire.

Se porte candidat :

- Ignace VELA

A obtenu :

- | | |
|------------------|---------|
| - M. VELA Ignace | 29 VOIX |
|------------------|---------|

2 abstentions de vote : MM. ACHCHTOUI, PORTES.

L'élection a donné les résultats ci-après :

ONT ETE ELUS AUX FINS DE SIEGER A LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES SPORTS :

- M. PHILIPPE LERMINEZ
- M. LUC PORTES
- M. JEROME POUGNAND
- M. SOUFIANE ACHCHTOUI
- M. IGNACE VELA

ARTICLE 4 : d'approuver le règlement intérieur joint aux présentes,

Adopté à 25 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA)

ARTICLE 5 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,

Adopté à 25 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA)

ARTICLE 6 : de dire que les crédits nécessaires au fonctionnement de la commission seront inscrits au budget des sports.

Adopté à 25 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA)

Pour copie conforme
Moissac, le 12 octobre 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :